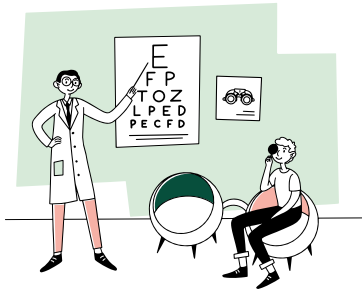


SOINS OPTIQUES

MAÎTRISEZ VOS DÉPENSES



1

LE CHOIX DE VOTRE OPHTALMOLOGUE

Contrôlez vos dépenses d'honoraire

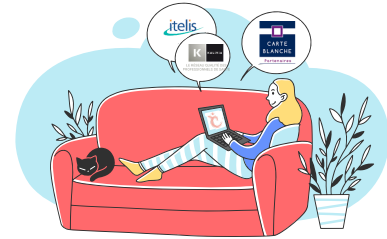
Privilégiez les praticiens adhérents OPTAM, dont les honoraires sont plafonnés. La section [annuaire.santé sur www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) vous permet de les identifier.

LE CHOIX DE VOTRE OPTICIEN

Faites appel à votre réseau de soin

Suivez le lien vers votre réseau de soin sur votre espace dédié www.cogevie.fr. Géolocalisez ainsi votre professionnel de santé partenaire et évitez ainsi l'avance de frais.

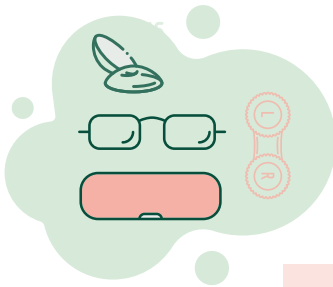
2



LE CHOIX DE VOTRE EQUIPEMENT

Pour vos lunettes : Panier Libre ou 100% Santé

Votre opticien doit vous proposer les deux paniers. Il identifie en temps réel votre reste à charge si vous choisissez le panier libre. Voici les deux paniers :



3

MONTURES

35 modèles adultes et 20 modèles enfants, avec un prix limite de vente à 30 €

VERRES

Traitements anti-rayures, anti-UV obligatoires, anti-reflet et aminci en option Tarifs libres.

Aucun reste à charge

OU

OU

OFFRE LIBRE

Choix libre

Traitements anti-rayures, anti-UV obligatoires, anti-reflet et aminci en option Tarifs libres.

Le Reste à charge varie en fonction des garanties de votre contrat

4



VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN NOUVEL ÉQUIPEMENT À VOTRE VUE !

Bien Plus
qu'un gestionnaire Santé et Prévoyance

